

Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A	INFORMATIONS GENERALES		
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT		
Nature du bâtiment : Maison individuelle Cat. du bâtiment : Habitation Nombre de Locaux : 11 Référence Cadastre : H - 243 Date du Permis de Construire : Avant 1949 Adresse : 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET			
		Propriété de : VILLE DE NICE 5 rue de l'Hotel de Ville 06364 NICE Cedex 4	
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE		
Nom : VILLE DE NICE Adresse : 5 rue de l'Hotel de Ville 06364 NICE Cedex 4 Qualité : Administration		Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant	
A.3	EXECUTION DE LA MISSION		
Rapport N° : 37167 A Le repérage a été réalisé le : 01/08/2019 Par : CABRIEL Thomas N° certificat de qualification : CDPI2101 Date d'obtention : 31/10/2017 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc EDONIA Rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Date de commande : 30/07/2019			
		Date d'émission du rapport : 01/08/2019 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : ITGA (Institut Technique des Gaz et de l'Air) Adresse laboratoire : Arteparc Bât E Route de la Côte d'Azur CS 30012 13590 Meyreuil Numéro d'accréditation : 1-029 Organisme d'assurance professionnelle : LSN Assurances Adresse assurance : 81 rue de Taitbout 75009 PARIS - 9EME N° de contrat d'assurance : A007 - FR00011639EO18A Date de validité : 31/12/2019	
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR		
Signature et Cachet de l'entreprise 		Date d'établissement du rapport : Fait à NICE le 01/08/2019 Cabinet : EX'IM AZUR Nom du responsable : WEGENER Matthias Nom du diagnostiqueur : CABRIEL Thomas	

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	6
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	6
PROGRAMME DE REPERAGE.....	7
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	7
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	7
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
RAPPORTS PRECEDENTS	8
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	9
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	10
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	15
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	15
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	15
COMMENTAIRES	16
ELEMENTS D'INFORMATION	16
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	17
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	27
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	31
ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	32
ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	52
ATTESTATION(S)	54

D	CONCLUSION(S)
---	---------------

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
--

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
1	Terrain bas	Ext	Conduit n°1	B	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
			Conduit n°2	Sol	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
10	Pièce n°1	RDC	Conduit	Plafond	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
			Mitre	Toiture	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
12	Atelier	RDC	Mitre	Sol	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
17	Terrasse n°1	RDC	Entourage de poteau	Sol	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
22	Salle de Bains	1er	Conduit	D	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
32	Chambre n°8	2ème	Conduit	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
33	Combles n°1	2ème	Conduits	Sol	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	

Amiante

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
36	Toiture maison	Toit	Conduit	Toiture	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
39	Terrasse châlets	Ext	Jardinière	Sol	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
40	Courette	Ext	Conduit	Façade Nord	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	
49	Toiture en appentis	Toit	Conduit et Mitre	Toiture	Amiante ciment	B	Jugement personnel	MND	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

→ Recommandation(s) au propriétaire

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
1	Terrain bas	Ext	Conduit n°1	B	Amiante ciment
			Conduit n°2	Sol	Amiante ciment
10	Pièce n°1	RDC	Conduit	Plafond	Amiante ciment
			Mitre	Toiture	Amiante ciment
12	Atelier	RDC	Mitre	Sol	Amiante ciment
17	Terrasse n°1	RDC	Entourage de poteau	Sol	Amiante ciment
22	Salle de Bains	1er	Conduit	D	Amiante ciment
32	Chambre n°8	2ème	Conduit	A	Amiante ciment
33	Combles n°1	2ème	Conduits	Sol	Amiante ciment
36	Toiture maison	Toit	Conduit	Toiture	Amiante ciment
39	Terrasse châlets	Ext	Jardinière	Sol	Amiante ciment
40	Courette	Ext	Conduit	Façade Nord	Amiante ciment
49	Toiture en appentis	Toit	Conduit et Mitre	Toiture	Amiante ciment

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Justification
1	Terrain bas	Ext	Couverture placard	Plafond	Bardeaux bitumineux	Analyses en cours
10	Pièce n°1	RDC	Plaques ondulées	Toiture	Fibres ciment	
11	Dégagement	RDC	Plaques ondulées	Toiture	Fibres ciment	
12	Atelier	RDC	Plaques ondulées	Toiture	Fibres ciment	
42	Chalet n°1	Ext	Couverture	Toiture	Bardeaux bitumineux	
43	Chalet n°2	Ext	Couverture	Toiture	Bardeaux bitumineux	
44	Chalet n°3	Ext	Couverture	Toiture	Bardeaux bitumineux	
45	Chalet n°4	Ext	Couverture	Toiture	Bardeaux bitumineux	
49	Toiture en appentis	Toit	Plaques ondulées	Toiture	Amiante ciment	

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
35	Combles n°2	3ème	Pas d'accès possible. Les obligations du propriétaire et du donneur d'ordre ne sont pas remplies, nous nous tenons à votre disposition pour une visite de contrôle ultérieure.
48	Pièce n°3	1er	Porte condamnée. Les obligations du propriétaire et du donneur d'ordre ne sont pas remplies, nous nous tenons à votre disposition pour une visite de contrôle ultérieure.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Justification
1	Terrain bas	Ext	Partie fond du terrain	Sol	Trop de végétaux pour accéder, à débroussailler.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 01/08/2019

NOTA 1 - La recherche de Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) de l'« immeuble ou partie d'immeuble bâti » objet de la vente et de la présente mission porte :

- sur chaque construction ou partie de construction avec ou sans terrain périphérique
- sur tous les revêtements ou surfaces des matériaux ou produits, de la construction au contact de l'air et donc susceptibles de générer un risque d'inhalation de fibres d'amiante pour l'occupant des locaux référencés.

NOTA 2 - Dans le cas d'un immeuble collectif d'habitation, le présent rapport ne porte que sur les parties privatives.

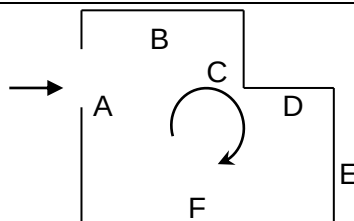
En plus du présent rapport, pour que le propriétaire vendeur soit exonéré de responsabilité pour le vice caché que pourrait constituer la présence d'amiante sur les parties communes, il doit fournir à l'acquéreur la « fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante » (DTA) portant sur les parties communes.

NOTA 3 - Les repérages de matériaux contenant de l'amiante pour : « constitution du DTA (dossier technique amiante) », « avant réalisation de travaux », « avant démolition » ou « examen visuel suite à désamiantage », font l'objet de missions de repérage amiante différentes.

NOTA 4 - En aucun cas le présent diagnostic ne saurait être utilisé lorsque des travaux sont envisagés ou dans le cadre d'une démolition. En effet, le présent diagnostic ne portant que sur les parties visibles et accessibles de l'immeuble et selon la liste des matériaux figurant à l'annexe 13-9 du Code de la construction et de l'habitation, il ne saurait préjuger de la présence ou de l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les parties inaccessibles ou en dehors de la liste figurant à l'annexe 13-9 précitée.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 : Aucun

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Terrain bas	Ext	OUI	
2	Coursive	RDC	OUI	
3	Patio	RDC	OUI	
4	Entrée	RDC	OUI	
5	Chambre n°1	RDC	OUI	
6	Sanitaires	RDC	OUI	
7	Vestiaire	RDC	OUI	
8	Chauferie	RDC	OUI	
9	Couloir n°1	RDC	OUI	
10	Pièce n°1	RDC	OUI	
11	Dégagement	RDC	OUI	
12	Atelier	RDC	OUI	
13	Cuisine	RDC	OUI	
14	Chambre n°2	RDC	OUI	
15	Chambre n°3	RDC	OUI	
16	Placard	RDC	OUI	
17	Terrasse n°1	RDC	OUI	
18	Escalier n°1	RDC/1er	OUI	
19	Palier	1er	OUI	
20	Chambre n°4	1er	OUI	
21	Sas	1er	OUI	
22	Salle de Bains	1er	OUI	
23	Chambre n°5	1er	OUI	
24	Chambre n°6	1er	OUI	
25	Chambre n°7	1er	OUI	
26	Balcon n°1	1er	OUI	
27	Terrasse n°2	1er	OUI	
28	Escalier n°2	1er / 2ème	OUI	
29	Couloir n°2	2ème	OUI	
30	Salle d'eau	2ème	OUI	
31	WC n°1	2ème	OUI	
32	Chambre n°8	2ème	OUI	
33	Combles n°1	2ème	OUI	
34	Balcon n°2	2ème	OUI	
35	Combles n°2	3ème	NON	<i>Pas d'accès possible. Les obligations du propriétaire et du donneur d'ordre ne sont pas remplies, nous nous tenons à votre disposition pour une visite de contrôle ultérieure.</i>
36	Toiture maison	Toit	OUI	
37	Façades	Ext	OUI	
38	Terrain haut	Ext	OUI	
39	Terrasse chalets	Ext	OUI	
40	Courette	Ext	OUI	
41	Bât WC	Ext	OUI	
42	Chalet n°1	Ext	OUI	
43	Chalet n°2	Ext	OUI	
44	Chalet n°3	Ext	OUI	
45	Chalet n°4	Ext	OUI	
46	Pièce n°2	1er	OUI	
47	WC n°2	1er	OUI	
48	Pièce n°3	1er	NON	<i>Porte condamnée. Les obligations du propriétaire et du donneur d'ordre ne sont pas remplies, nous nous tenons à votre disposition pour une visite de contrôle ultérieure.</i>
49	Toiture en appentis	Toit	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Terrain bas	Ext	Mur	A	Pierres
			Plancher	Sol	Terre
2	Coursive	RDC	Plafond	Plafond	Tuiles
			Plancher	Sol	Béton
			Poteau	Sol	Bois
			Poutre	Plafond	Bois
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Enduit
3	Patio	RDC	Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
4	Entrée	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°1 - Dormant	A	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Vernis
			Porte + Bâti	B	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°1	E	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°2	E	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°3	E	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°4	F	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°5	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
5	Chambre n°1	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
6	Sanitaires	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Conduit de fluide	Plafond	Métal
			Murs	A, B, C, D	Carrelage
7	Vestiaire	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Béton - Enduit
			Plafond	Plafond	Béton - Enduit
			Plancher	Sol	Carrelage
			Porte + Bâti n°1	A	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°2	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant	B	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Vernis
			Porte + Bâti n°3	E	Bois - Peinture
8	Chaufferie	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Enduit
			Plafond	Plafond	Béton - Enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
9	Couloir n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Enduit
			Plafond	Plafond	Béton - Crépi
			Plancher	Sol	Béton
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant	C	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Vernis
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant	D	aluminium
10	Pièce n°1	RDC	Porte-fenêtre n°1 - Ouvrant	D	aluminium
			Mur	A, B	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Vernis
			Plancher	Sol	Béton
			Escalier n°1 - Ensemble des	B	Béton

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			contre-marches		
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	B	Béton
			Escalier n°1 - Main-courante	B	Métal - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Vernis
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Vernis
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Vernis
			Fenêtre n°2 - Dormant	C	Bois - Vernis
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Vernis
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant	D	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°1 - Ouvrant	D	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°2 - Dormant	D	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°2 - Ouvrant	D	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°3 - Dormant	D	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°3 - Ouvrant	D	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°4 - Dormant	D	Bois - Vernis
			Porte-fenêtre n°4 - Ouvrant	D	Bois - Vernis
11	Dégagement	RDC	Mur	C, D	Pierres - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Béton - Enduit
			Plafond	Plafond	Bois - Vernis
			Plancher	Sol	Béton
			Porte + Bâti n°1	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
12	Atelier	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Non peint
			Plancher	Sol	Béton
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
13	Cuisine	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant	A	aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Ouvrant	A	aluminium - Peinture
			Murs	A, B, C, D	Carrelage
			Porte + Bâti	B	Bois - Peinture
14	Chambre n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Ouvrant	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
15	Chambre n°3	RDC	Fenêtre n°1 - Volets	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Ouvrant	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°2 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°2 - Ouvrant	D	Bois - Peinture
16	Placard	RDC	Porte-fenêtre n°2 - Volets	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
17	Terrasse n°1	RDC	Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Garde-corps	C	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Escalier n°1 - Ensemble des contre-marches	Sol	Granito
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	Sol	Granito
			Escalier n°1 - Main-courante	Sol	Bois - Vernis
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Porte + Bâti n°1	B	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°2	B	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°3	B	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°4	C	Bois - Peinture
			Placard	E	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°5	F	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Porte + Bâti n°1	A	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°2	C	Bois - Peinture
			Placard	B	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Murs	A, B, C, D	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Garde-corps	C	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Ouvrant	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Placard	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant	D	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	D	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
25	Chambre n°7	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Ouvrant	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	D	Bois - Peinture
26	Balcon n°1	1er	Plancher	Sol	Béton
			Garde-corps	Toutes zones	Métal - Peinture
28	Escalier n°2	1er / 2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Escalier n°1 - Ensemble des contre-marches	Sol	Bois - Vernis
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	Sol	Bois - Vernis
			Escalier n°1 - Main-courante	Sol	Bois - Vernis
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Garde-corps	C	Métal - Peinture
29	Couloir n°2	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Dormant de porte	A	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°1	B	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°2	C	Bois - Peinture
30	Salle d'eau	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Porte + Bâti n°1	A	Bois - Peinture
			Porte + Bâti n°2	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
31	WC n°1	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
32	Chambre n°8	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant	F	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Ouvrant	F	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	F	Bois - Peinture
			Poutre	Plafond	Bois - Peinture
33	Combles n°1	2ème	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plancher	Sol	Plâtre

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Charpente	Toutes zones	Bois
			Couverture	Toiture	Tuiles
34	Balcon n°2	2ème	Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Garde-corps	Toutes zones	Bois - Peinture
36	Toiture maison	Toit	Couverture	Toiture	Tuiles
37	Façades	Ext	Mur	A	Béton - Enduit
			Mur	Toutes zones	Pierres
			Plancher	Sol	Terre
38	Terrain haut	Ext	Escalier n°1 - Ensemble des contre-marches	Sol	Béton
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	Sol	Béton
			Escalier n°1 - Main-courante	Sol	Béton
39	Terrasse châlets	Ext	Plancher	Sol	Béton
40	Courette	Ext	Mur	Toutes zones	Pierres
			Plancher	Sol	Béton
			Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton - Vernis
			Plancher	Sol	Béton
41	Bât WC	Ext	Porte n°1 - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
42	Chalet n°1	Ext	Mur	A, Toutes zones	Bois
			Plafond	Plafond	Bois
			Plancher	Sol	Bois
			Cloisons	Toutes zones	Isolant entre panneaux - Laine minérale
43	Chalet n°2	Ext	Cloisons	Toutes zones	Isolant entre panneaux - Laine minérale
44	Chalet n°3	Ext	Cloisons	Toutes zones	Isolant entre panneaux - Laine minérale
45	Chalet n°4	Ext	Cloisons	Toutes zones	Isolant entre panneaux - Laine minérale
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Enduit
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Granito
			Porte n°1 - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte + Bâti	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
46	Pièce n°2	1er	Fenêtre n°1 - Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	C	Bois - Peinture
47	WC n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Enduit
			Plafond	Plafond	Bois - Vernis
			Plancher	Sol	Carrelage
			Porte + Bâti	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Hors champ d'investigation*	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
1	Terrain bas	Ext	Conduit n°1	B	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit n°2	Sol	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
10	Pièce n°1	RDC	Conduit	Plafond	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
			Mitre	Toiture	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
12	Atelier	RDC	Mitre	Sol	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
17	Terrasse n°1	RDC	Entourage de poteau	Sol	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
22	Salle de Bains	1er	Conduit	D	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
32	Chambre n°8	2ème	Conduit	A	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
33	Combles n°1	2ème	Conduits	Sol	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
36	Toiture maison	Toit	Conduit	Toiture	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
39	Terrasse châlets	Ext	Jardinière	Sol	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
40	Courette	Ext	Conduit	Façade Nord	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP
49	Toiture en appentis	Toit	Conduit et Mitre	Toiture	Amiante ciment		A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Hors champ d'investigation*	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
----------	---------------------------	-------	---------	------	--------------------	-----------------------------	-----------------------	----------	---------------------	----------------------------

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP Evaluation périodique		
	AC1 Action corrective de premier niveau		
	AC2 Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES

Néant

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a)** contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b)** rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Plaque ondulée		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	RDC - Atelier
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Plaques ondulées - Toiture		Susceptible de contenir de l'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 1er niveau		
Emplacement		
		

ELEMENT : Mitre		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	RDC - Atelier
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Mitre - Sol		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit et Mitre		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Toit - Toiture en appentis
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduit et Mitre - Toiture		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	2ème - Chambre n°8
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduit - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Ext - Terrain bas
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduit n°2 - Sol		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Ext - Courette
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduit - Façade Nord		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Jardinière		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Ext - Terrasse châlets
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Jardinière - Sol		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit n°1		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Ext - Terrain bas
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduit n°1 - B		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	RDC - Pièce n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduit - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduits		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	2ème - Combles n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduits - Sol		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Toit - Toiture maison
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduit - Toiture		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Entourage de poteau		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	RDC - Terrasse n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Entourage de poteau - Sol		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	1er - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Conduit - D		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Mitre		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	RDC - Pièce n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Mitre - Toiture		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P001		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	RDC - Dégagement
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment	01/08/2019	CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Plaques ondulées - Toiture		Susceptible de contenir de l'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 1er niveau		
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P001		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	RDC - Pièce n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment	01/08/2019	CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Plaques ondulées - Toiture		Susceptible de contenir de l'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 1er niveau		
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Toit - Toiture en appentis
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment	01/08/2019	CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Plaques ondulées - Toiture		Susceptible de contenir de l'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P002

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Ext - Chalet n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Bardeaux bitumineux	01/08/2019	CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Couverture - Toiture		Susceptible de contenir de l'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 2nd niveau		
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P003		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37167	Ext - Terrain bas
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Bardeaux bitumineux	01/08/2019	CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Couverture placard - Plafond		Susceptible de contenir de l'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 2nd niveau		
Emplacement		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
N° dossier :	37167				
N° planche :	1/4	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	EX'IM				

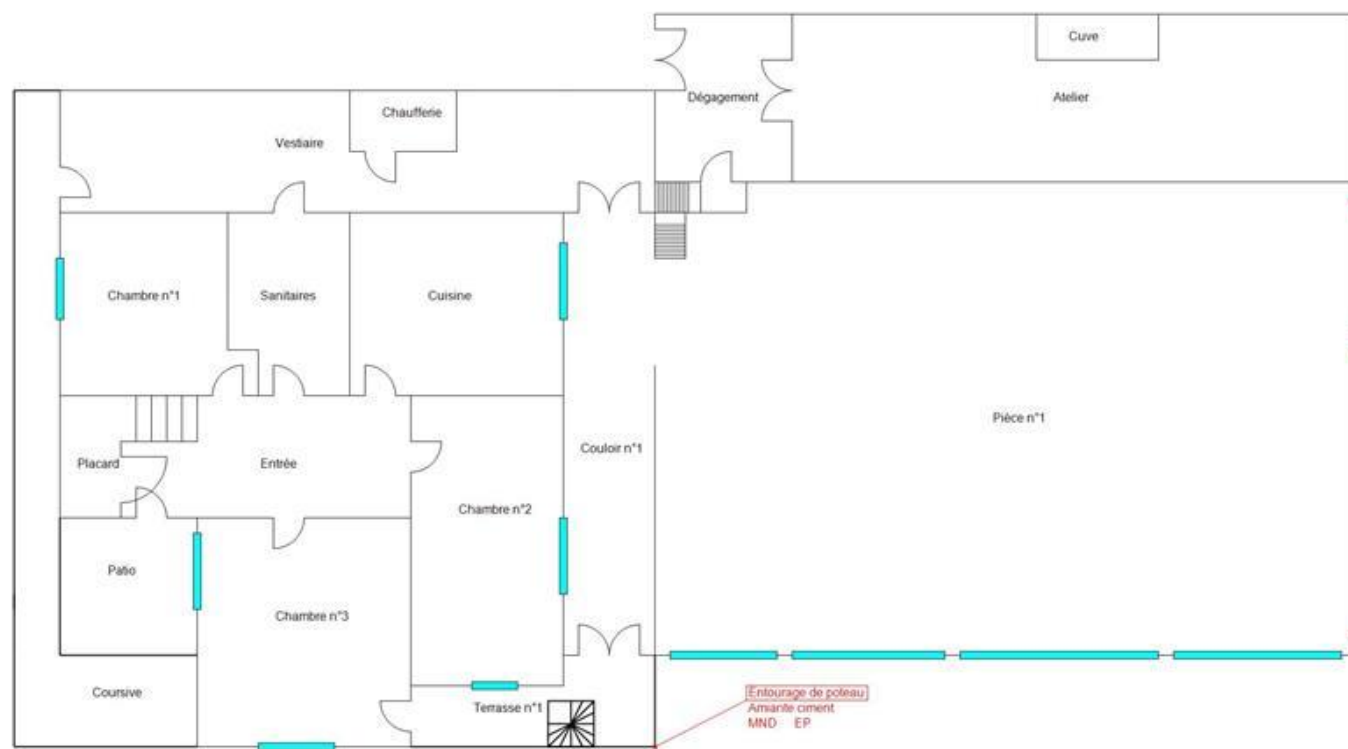


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : Bâtiment – Niveau :	14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET Croquis N°2
N° dossier :	37167				
N° planche :	2/4	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	EX'IM				

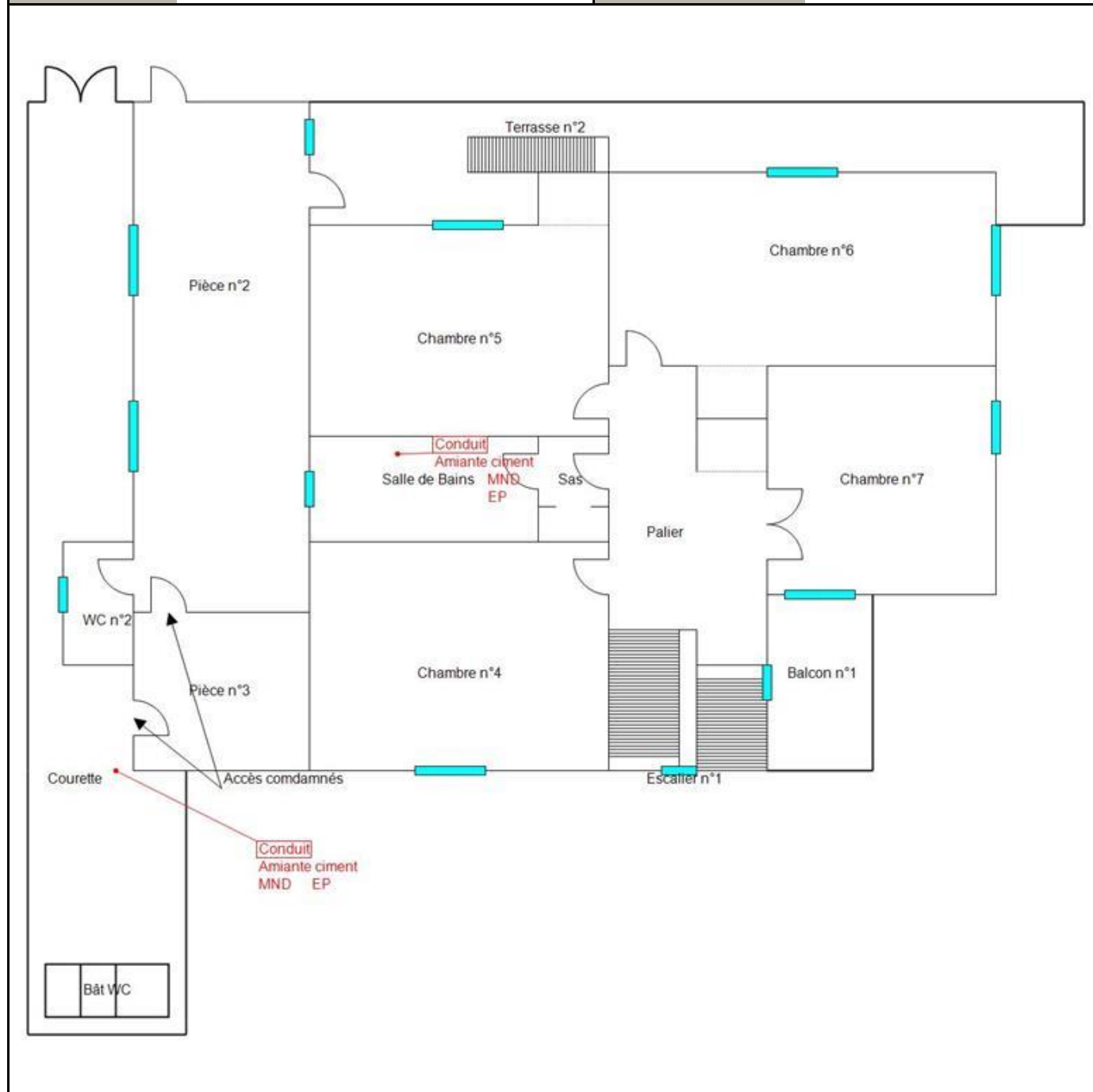


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
N° dossier :	37167				
N° planche :	3/4	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	EX'IM				

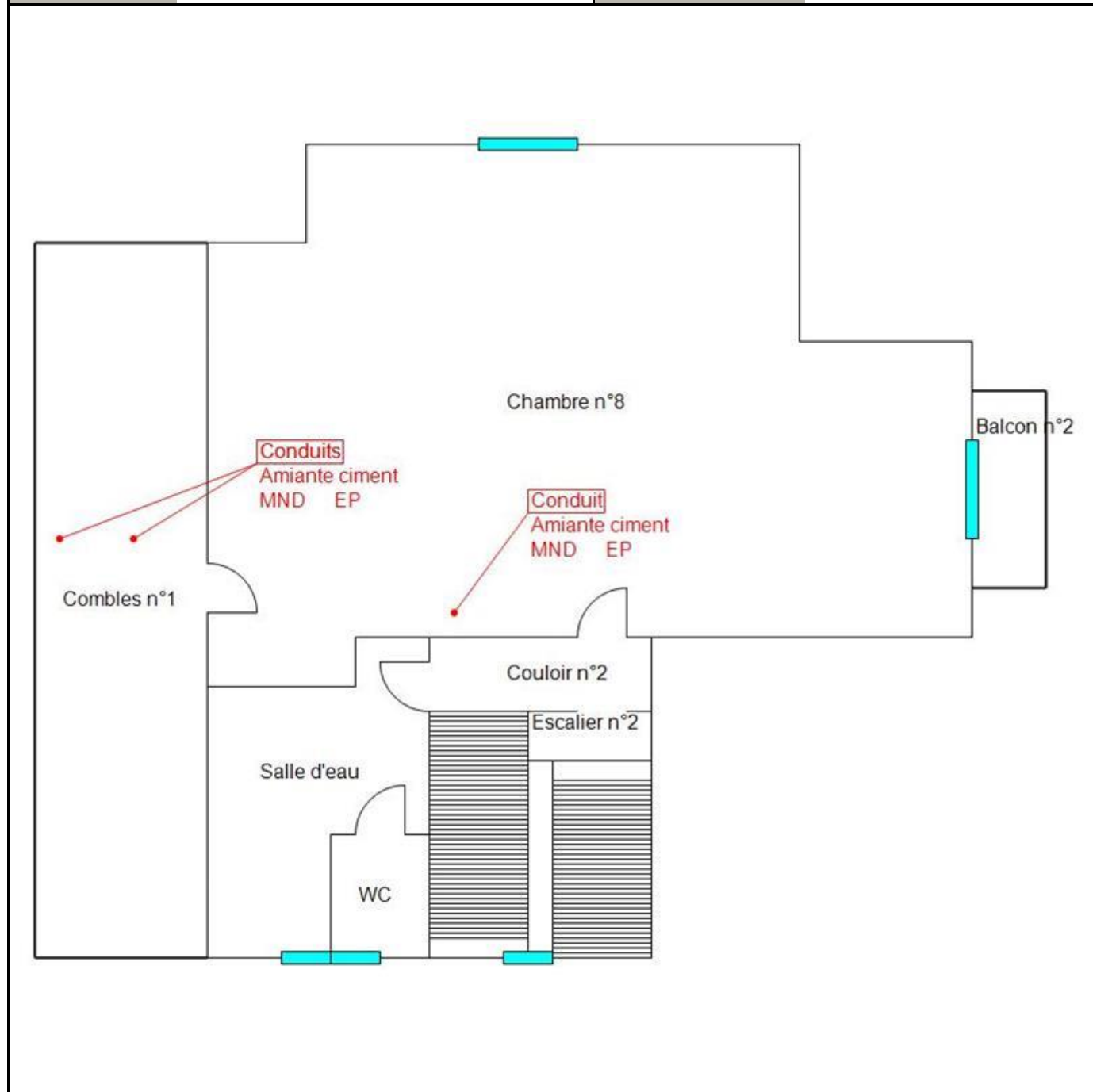
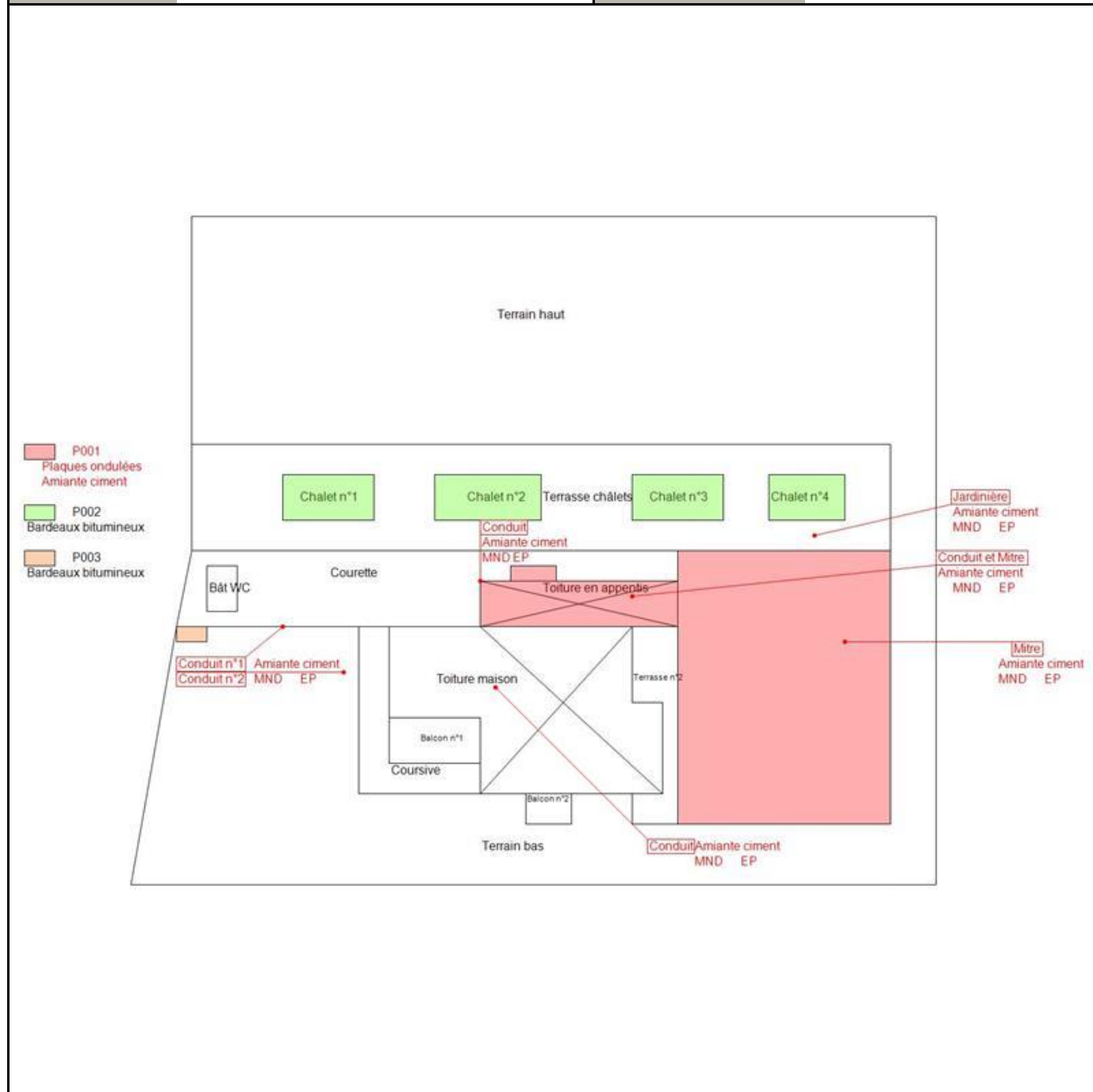


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : Bâtiment – Niveau :	14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
N° dossier :	37167				
N° planche :	4/4	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	EX'IM				
					Croquis N°4



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

En attente retour d'analyse

ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Ext
Pièce ou zone homogène	Terrain bas
Elément	Conduit n°1
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	B
Destination déclarée du local	Terrain bas
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Ext
Pièce ou zone homogène	Terrain bas
Elément	Conduit n°2
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Terrain bas
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Ext
Pièce ou zone homogène	Terrain bas
Elément	Couverture placard
Matériau / Produit	Bardeaux bitumineux
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Terrain bas
Recommandation	Action Corrective de 2nd niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☒		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Pièce n°1
Elément	Plaques ondulées
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Pièce n°1
Recommandation	Action Corrective de 1er niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☒	Risque d'extension à terme de la dégradation ☒	AC1
	Matériau dégradé ☒		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 5

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Pièce n°1
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Pièce n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 6

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Pièce n°1
Elément	Mitre
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Pièce n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 7

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Dégagement
Elément	Plaques ondulées
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Dégagement
Recommandation	Action Corrective de 1er niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☒	Risque d'extension à terme de la dégradation ☒	AC1
	Matériau dégradé ☒		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 8

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier
Elément	Plaques ondulées
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Atelier
Recommandation	Action Corrective de 1er niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☒	Risque d'extension à terme de la dégradation ☒	AC1
	Matériau dégradé ☒		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 9

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier
Elément	Mitre
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Atelier
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 10

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Terrasse n°1
Elément	Entourage de poteau
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Terrasse n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 11

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Salle de Bains
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	D
Destination déclarée du local	Salle de Bains
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 12

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Chambre n°8
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Chambre n°8
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 13

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Combles n°1
Elément	Conduits
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Combles n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 14

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Toit
Pièce ou zone homogène	Toiture maison
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Toiture maison
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 15

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Ext
Pièce ou zone homogène	Terrasse châlets
Elément	Jardinière
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Terrasse châlets
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 16

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Ext
Pièce ou zone homogène	Courette
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Façade Nord
Destination déclarée du local	Courette
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 17

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Ext
Pièce ou zone homogène	Chalet n°1
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Bardeaux bitumineux
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Chalet n°1
Recommandation	Action Corrective de 2nd niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☒		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 18

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Toit
Pièce ou zone homogène	Toiture en appentis
Elément	Plaques ondulées
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Toiture en appentis
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 19

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	37167 A
Date de l'évaluation	01/08/2019
Bâtiment	Maison individuelle 14 boulevard Borriglione 06380 MOULINET
Etage	Toit
Pièce ou zone homogène	Toiture en appentis
Elément	Conduit et Mitre
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Toiture en appentis
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☒		Risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du

travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ATTESTATION(S)

LSN • Assurances 

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER**

Nous, soussignés, LSN Assurances, 81 rue Taitbout 75009 Paris, attestons par la présente que la société :

SARL A.D.T.I
20 BOULEVARD LECH WALESA
06300 NICE

Est titulaire, par notre intermédiaire, de l'adhésion n° **A007** au contrat n° **FR00011639EO18A** souscrit auprès de la compagnie d'assurance :

XL Insurance Company SE
Représentée par
XL Catlin Services SE
50 rue Taitbout, 75320 Paris Cedex 09

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation.*

- ✓ Amiante avec ou sans mention (dont Amiante avant et après travaux, et avant démolition)
- ✓ DPE avec ou sans mention
- ✓ Electricité
- ✓ Gaz
- ✓ Plomb (CREP) sans mention
- ✓ Termite
- ✓ ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers Technologiques)
- ✓ ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ✓ ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- ✓ Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- ✓ Diagnostic technique global
- ✓ Etat des lieux relatif à la conformité aux normes d'habitabilité
- ✓ Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- ✓ Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- ✓ Audit sécurité piscine
- ✓ Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- ✓ Contrôle des combles
- ✓ Etats des lieux de biens neuf

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à **1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance.**

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 05/03/2019 AU 31/12/2019 SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à PARIS, le **05/03/2019**
Pour valoir ce que de droit

LSN • Assurances 
- Département Professionnels -
19, rue de Calais - 75331 Paris Cedex 09
Tél : 01 53 20 56 50 - Fax : 01 53 20 51 47
Société de Courtage d'Assurance
SAS au Capital de 3 978 810,90 €, RCS Paris 388 123 069
N° ORIAS : 07 000 473. Sous le contrôle de l'ACPR.

www.lsn groupe.com

LSN Assurances : Société de Courtage d'assurance, 19 rue de Calais 75009 PARIS - SAS au capital de 3.978.810,90 € - RCS Paris 388 123 069
N° TVA FR 37 388 123 069 - N° ORIAS : 07 000 473. www.orias.fr. Sous le contrôle de l'ACPR - Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest
CS 92459 75436 Paris Cedex 9. Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes au Code des assurances.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI2101 Version 012

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CABRIEL Thomas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 20/12/2018 - Date d'expiration : 19/12/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 21/12/2017 - Date d'expiration : 20/12/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/10/2017 - Date d'expiration : 11/10/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 16/11/2017 - Date d'expiration : 15/11/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 26/12/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0502
PORTÉE
CERTIFICATION DISPONIBLE SUR
DE PERSONNES WWW.COFRAC.FR

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13